



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUATORZE AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 MARS 2026**

**Membres élus : 15 – membres en fonction : 15**

**Les membres présents (13) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Bouchra CHOMBART, Emmanuel PIEGAY ;**

**Procuration (1) : Estelle VERDIER à André BOCHET-CADET ;**

**Absent (1) : Jérémy BROUSSEAU ;**

**André BOCHET-CADET a été élu secrétaire de séance.**

**N°2026/024-14/04**

**Objet : FINANCES - Fixation des tarifs EAU pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027\_**

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

le Maire rappelle la délibération N°2025/027-24/03 en date du 24 mars 2025 fixant les tarifs applicables à la facturation EAU ET ASSAINISSEMENT (service EAU) pour la période de facturation 2026 comme suit :

- ✓ 1,60 € le mètre cube ;
- ✓ 0,85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
- ✓ la location de compteur à 15 €

Sur proposition de la Commission Finances, le Maire propose de maintenir les tarifs EAU pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 Août 2027 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2027

*Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,  
Sur proposition du Maire*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessus** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027 :
  - ✓ 1,60 € le mètre cube ;
  - ✓ 0,85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
  - ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
  - ✓ la location de compteur à 15 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire,  
Claude CHARBONNIER

Le secrétaire de séance  
André BOCHET-CADET

*Bochet*

*Charles*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20/04/2026  
ET PUBLICATION LE 20/04/2026

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026024
Objet :	FIXATION TARIFS EAU PERIODE FACTURATION 2027
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.2 - Tarifs
Identifiant unique :	074-217400035-20260414-DEL2026024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20260414-DEL2026024-DE-1-1_0.xml	text/xml	912 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2026.024 TARIFS EAU FACTURATION 2027.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260414-DEL2026024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	95.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 avril 2026 à 11h57min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 avril 2026 à 11h57min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 avril 2026 à 11h58min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 avril 2026 à 11h58min23s	Reçu par le MI le 2026-04-20